

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 79

Artikel: A qui profite le temps?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui profite le temps?

L'économie repose sur quelques lois simples comme un abécédaire. Certes, elle s'enveloppe parfois dans son manteau de science, sa technicité, sa méttrie, son langage mathématique, ses équations. Mais, en fin de compte, comme toute activité humaine, elle n'échappe pas aux catégories du temps; elle joue avec l'instant et la durée. Chaque geste du producteur ou du marchand doit être, à court terme, à moyen terme, à long terme, source de gain. La question essentielle, vieille comme la spéculation, est donc de savoir « à qui profite le temps ? »

Les dirigeants de l'économie suisse ne sont pas embarrassés de répondre. Le temps doit travailler à leur profit exclusif. L'actualité nous apporte ces jours deux exemples caractéristiques de leurs prétentions à ce nouveau monopole.

L'indexation remise en cause

Quelques économistes de la couronne trouvent paradoxalement l'évolution des prix en Suisse. La conjoncture est calme, disent-ils, la spéculation sur les terrains a cessé, les marges dans le coût des constructions ont été réduites, la concurrence est plus vive, les prix de gros stagnent et pourtant le renchérissement se poursuit; et même, car c'est cela qui les inquiète, la hausse progresse à un rythme plus rapide que chez nos voisins.

Le coupable, disent-ils, c'est l'indice des prix. Explication curieuse ! L'indice n'est-il pas un thermomètre ? Depuis quand les thermomètres font-ils monter la fièvre ?

Le coupable, ce n'est ni l'indice, ni l'indexation des salaires; mais le fait que l'indice enregistre les effets de prises de bénéfices qui sont payées à retardement et durablement par l'ensemble des locataires ou des consommateurs. Pourquoi ?

Les loyers des appartements neufs, qui traduisaient les gains spéculatifs réalisés sur les terrains ou la construction ou la vente des immeubles, n'intervenaient au début que faiblement dans le calcul de l'indice. Seule une toute petite minorité de la population les payait; ces locataires touchaient des salaires moyens qui ne tenaient pas compte de leurs dépenses de logement réelles; ils étaient donc les seuls, exclusivement, à être exploités. Mais aujourd'hui, cette catégorie de logements prend plus de place sur le marché immobilier; elle commence donc à influencer l'indice; des hausses générales des prix s'en suivent.

De surcroît les loyers anciens sont débloqués. Une plus-value importante surgit pour les propriétaires. L'indice, à nouveau, enregistre cette prise de bénéfices, qui est payée par les mensualités des locataires. En chiffres simples, le calcul est le suivant. Dans un immeuble de dix appartements, les loyers étaient de Fr. 300.—; ils sont portés à Fr. 350.—. Gain supplémentaire annuel Fr. 6000.—; ce qui représente, à 5 %, le rendement d'un capital de Fr. 120'000.—. Qu'il soit vendu ou non, l'immeuble vaut Fr. 120'000.— de plus; telle est la prise de bénéfice, potentielle ou réelle, que reflète l'indice.

Les plus-values immobilières disparaissaient d'ordinaire et jusqu'ici dans le mouvement économique général; les perdants n'étaient pas trop visibles: des jeunes trop cher logés; et, dans la mesure où la vie augmentait sous l'effet des loyers, des hommes et des femmes aux revenus fixes, des épargnantes, des non-indexés.

Aujourd'hui, il n'en va plus de même: la hausse des prix suisses dépasse la moyenne européenne; à la longue la capacité de concurrence des industries va en souffrir. Alors on s'alarme; alors M. Stopper, directeur de la Banque nationale, alors le Conseil fédéral découvrent les méfaits de l'indexation des salaires. Ecoutez M. Stopper :

« Tant que dans l'utilisation de l'indice on reportera sans cesse les effets de l'inflation antérieure (ou des spéculations antérieures, réd.) sur l'avenir, on court le danger que l'indice des prix, de simple base de calcul se transforme en une cause réelle de renchérissement et de dévaluation de la monnaie. Dans l'intérêt du maintien de notre capacité de concurrence et pour d'autres considérations de politique sociale, il convient d'accorder davantage d'attention à ces corrélations. »

Les dirigeants de l'économie espéraient d'abord qu'une révision du calcul de l'indice, où l'importance du poste loyer serait affaiblie, retarderait la hausse des prix. L'indice fut remanié; la part des loyers réduite; mais la précaution fut insuffisante.

Ils en viennent donc à remettre en cause aujourd'hui l'indexation elle-même.

Ils refusent d'admettre les répercussions tardives, à long terme des bénéfices qu'ils ont déjà encaissés. L'indice dans la mesure où il s'adapte à la durée des phénomènes économiques déjoue leur plan.

Haro donc ! C'est la faute au thermomètre.

Sandoz absorbe Wander

Il convient de s'arrêter aux modalités de ce rachat. L'assemblée générale extraordinaire de Sandoz convoquée pour le 24 octobre aura à ratifier les deux propositions suivantes. La première autorisera la Société à émettre, au pair, soit au prix de Fr. 500.—, 40 000 nouvelles actions nominatives. Elles seront offertes aux actionnaires de Wander S.A. et de sa holding Glaro S.A. Aujourd'hui les actions Sandoz sont cotées à quelque Fr. 7000.—. Même en tenant compte d'une baisse de la valeur boursière après l'augmentation du capital, on peut dire que la transaction porte sur plus de 200 millions, disons 240 millions. Les proportions d'échange sont naturellement favorables aux actionnaires Wander. Par exemple, 2 actions Glaro S.A. série B permettront d'acquérir une action Sandoz. Sur la base du cours fiscal, décembre 1966, aujourd'hui trop bas, mais valable pour établir des proportions, l'échange se ferait à 7 Wander pour 10 Sandoz. La prime offerte aux Wander est donc de l'ordre de 70 millions, dans l'immédiat.

La deuxième opération de la maison Sandoz sera une augmentation du capital social par l'émission de

20'000 nouvelles actions, nominal Fr. 500.—, mais émises à 200 % soit Fr. 1000.—; d'où un agio de 10 millions encaissé par la société. Quant aux anciens actionnaires, considérés collectivement, ils vont acquérir pour le prix de 20 millions des actions qui seront tôt ou tard cotées six fois plus. Le bénéfice est pour eux de 100 millions.

Ainsi l'augmentation du capital social de 30 millions développe une plus-value que l'on estimera à 180 millions (agio + bénéfice des actionnaires Wander + bénéfice des actionnaires Sandoz).

Admettons que ces chiffres ne soient qu'un ordre de grandeur, puisque soumis aux aléas des fluctuations boursières. Quoi qu'il en soit, il y aura des prises de bénéfices pour des dizaines et des dizaines de millions.

Les réserves latentes qu'accumule le temps

Il ne suffit pas qu'une société décide d'augmenter son capital pour que surgissent miraculeusement les millions. L'opération Sandoz-Wander suppose que les sociétés ont des richesses latentes. Sandoz aura de quoi offrir à ces 30 millions supplémentaires de capital social un dividende de 22 % (dividende payé en 1966, Fr. 110.— brut), soit 6,6 millions; nul doute, puisqu'il est, dès maintenant, prévu que les nouvelles actions, qui ne seront souscrites qu'en novembre, donneront droit au dividende de l'exercice 1967. Le développement de l'entreprise, l'accumulation de ses richesses, sa capacité d'autofinancement ont permis une augmentation du capital social qui n'est pas l'éparpillement entre un plus grand nombre de la même fortune, mais qui est l'adaptation du capital social aux ressources nouvelles de la société, donc sans dévalorisation de la valeur boursière des actions.

Le temps accumule les richesses; et parfois, les propriétaires, c'est-à-dire les actionnaires, procèdent à une prise de bénéfice comme on récolte les fruits de saison.

La durée travaille pour eux.

En revanche la durée ne travaille pas pour les salariés. Leurs droits s'éteignent avec l'encaissement du salaire. Ils sont obligés de vivre dans l'instant: à l'heure ou au mois.

Deux fronts

L'économie d'un pays prospère développe sa propre richesse. La croissance partout, dans tous les domaines et sur des rythmes toujours accélérés, c'est peut-être une illusion. Mais, considérée globalement, l'économie moderne ne peut que croître. Le commentateur est toujours sensible, quand il examine les chiffres des comptes nationaux, à l'importance des revenus, des salaires ou des bénéfices distribués. Mais ces revenus-là ne reflètent que l'instantané. La croissance entasse aussi les richesses qui s'expriment en capital. Périodiquement, les détenteurs des capitaux encaissent la plus-value: plus-value mobilière et immobilière.

Encore le Jura

Dans notre dernier numéro, nous avions fait sur le problème jurassien, après la fête de Delémont, trois brèves remarques. Elles étaient, quant au fond, fort anodines. Nous disions 1) que le problème jurassien ne peut plus être rié; 2) qu'une des difficultés de la recherche d'une solution et la peur des politiciens officiels, médiateurs possibles, de se désconsiderer en s'intéressant au Jura, même s'ils le font non pour s'immiscer dans les affaires d'autrui, mais dans un esprit d'amitié confédérale; la troisième remarque ne se rapportait qu'aux méthodes de travail du groupe de travail consulté par le Conseil fédéral: pour une liberté d'expression totale, disions-nous, évitons le procès-verbal paperassier.

Ces trois remarques nous ont valu d'un magistrat bernois, placé aux responsabilités, la carte postale suivante:

« Messieurs,
Je vous prie de ne plus m'adresser dorénavant Domaine public.
Votre façon de « traiter » de nos affaires jurassiennes a des limites que des personnes de votre qualité ne devraient pas outrepasser.
Pas de démocratie sans le respect le plus absolu du peuple. Souvenez-vous-en !
Bien à vous.

XX »

Si trois remarques anodines suscitent des réactions bernoises de ce ton-là, comment sera-t-il possible de résoudre la question jurassienne ?

Il faut se réjouir que les journaux romands aient fait une large publicité au travail du professeur Herbert Lüthy. La « Tribune de Genève », sous la responsabilité personnelle de son rédacteur en chef, a tenu à le publier intégralement. Il faut l'en féliciter. C'est un texte admirable. Il mérite la diffusion la plus large. Il est une démonstration éclatante de ce qui peut être dit par un homme qui connaît son histoire et qui sait mêler à son amitié pour le Jura le scrupule de l'historien, qui allie l'objectivité à la sympathie et à l'imagination. Précisons que le texte de Herbert Lüthy,

Tableau schématique de la presse

Si, un jour, est-ce un rêve, des réformes profondes empêchaient l'accaparement de la plus-value foncière et donnaient aux salariés un droit sur l'enrichissement des entreprises, le système capitaliste changerait, alors, de nature, fondamentalement.

Pour l'instant les détenteurs de capitaux, eux seuls, prélevent aux saisons propices la plus-value de l'effort collectif. Le temps travaille pour eux.

Annexe:

Illustration S.B.S.

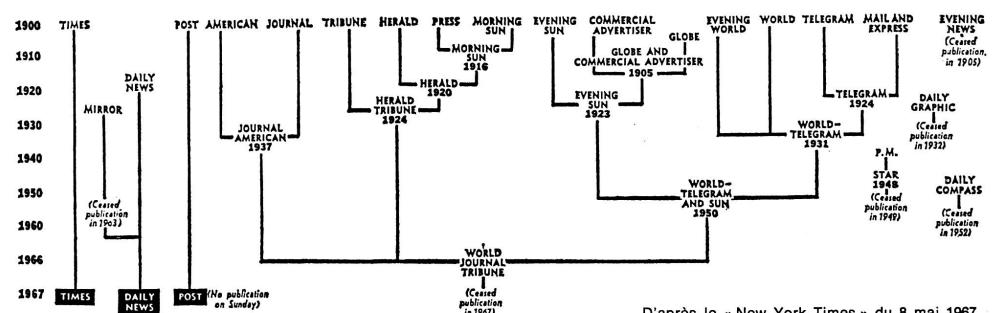
Le conseil de la Société de Banque suisse proposera à l'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée pour le 5 octobre (l'octobre des vendanges) une augmentation du capital social. Il passera de 270 millions à 300 millions. Seront émises 60'000 actions de Fr. 500.— de nominal offertes aux actionnaires au prix de Fr. 1000.—. D'où un agio de 30 millions encaissés par la Société. Quant aux actionnaires, ils paieront Fr. 1000.— une action cotée en bourse, actuellement, Fr. 2260.—; ils s'accorderont donc 75,6 millions, si la valeur boursière de l'action ne fléchit pas. Les mêmes milieux demandent un peu plus d'austérité au peuple, quand ils encaissent 75 millions !

Illustration par la balance des revenus

Un des postes essentiels de la balance des revenus de l'économie suisse est le revenu des capitaux placés à l'étranger. Nous avons déjà eu l'occasion de décrire ce que représente cette prodigieuse fortune, la plus forte du monde par habitant. Même si une bonne partie de ces revenus sont réinvestis sur place et n'apparaissent pas dans nos comptes nationaux, les rentrées sont pourtant en progression étonnante. Le revenu des capitaux sera bientôt dans notre économie aussi important que le tourisme: rendement du tourisme 1,6 milliard; rendement des capitaux 1,3 milliard. Ces ressources à elles seules combinent la moitié du déficit de notre balance commerciale !

Or le revenu des capitaux, d'après notre comptabilité nationale, était de 915 millions en 1964; il est aujourd'hui de 1 370 millions. Accroissement: 455 millions en deux ans. Pour qui travaille le temps ? Naturellement cette amélioration n'est pas due simplement à un meilleur rendement de la fortune suisse à l'étranger, à des taux plus rémunératifs, mais aussi à une augmentation du capital. Elle peut être estimée à plusieurs milliards par an. Trois milliards peut-être; c'est une estimation prudente. Elle rejoint celle du Dr Iklé de la Banque nationale; elle correspond à l'interprétation de nos comptes nationaux. C'est d'ailleurs grâce à ces milliards que les actionnaires de Sandoz et de la Société de Banque suisse, sociétés qui ont une fortune considérable en valeurs étrangères, peuvent réaliser leurs plus-values.

Quand la fortune suisse à l'étranger s'accroît par milliards, à qui profite le temps ?



D'après le « New York Times » du 8 mai 1967

sité, etc., qui interviennent dans ses colonnes, même pas au titre de lecteur-qui-envoie-sa-lettre-de-lecteur, mais comme des citoyens qui naturellement doivent, par la plume, s'exprimer sur un sujet d'intérêt public. Ce naturel dans la participation à la vie publique n'existe pas en Suisse romande; du moins le moyen d'expression n'a pas été créé. « Le Monde », de même, est rendu vivant par l'intervention naturelle d'une certaine intelligentsia française autant que par la qualité des rédacteurs réguliers.

Les journaux romands qui, aujourd'hui, rêvent d'être un petit « Monde », une mini-« N.Z.Z. » courrent après un rêve: ni les hommes, ni les mœurs ne rendent possible un tel journal.

Pour la Suisse romande, le problème essentiel est donc l'avenir des journaux d'opinions politiques.

Certains ont rêvé d'être un « Monde », d'autres ont rêvé de concurrencer les grands quotidiens d'information tels la Feuille d'Avis de Lausanne ou la Tribune de Genève ou l'Impartial. C'est encore une chimère. Ils n'en ont pas les moyens. Et la dépolitisation des journaux dont la raison d'être est politique a quelque chose de ridicule. Ainsi lundi dernier, au lendemain d'un Congrès radical qui, à la veille des élections, revêtait, on pourrait le croire, une certaine importance, la « Nouvelle Revue », organe de ce parti-là, sortait sur son affiche: « Sylvie Vartan entre en clinique ».

Ces journaux politiques ont pourtant leur raison d'être; et leur avenir n'est pas de se transformer en hebdomadaire; l'hebdomadaire exige des moyens considérables; la concurrence est énorme en ce domaine. Ils doivent rester des quotidiens, c'est-à-dire commenter, jour après jour, l'actualité. Mais pourquoi s'entêteraient-ils à dire tout, assez mal, faute de ressources, au point qu'ils en négligent l'essentiel.

Chaque jour, pour une équipe rédactionnelle restreinte, mais de qualité, il n'y a guère plus qu'une chose à dire tout au long de l'année. L'éditorial quotidien, voilà la formule du journal politique.

Il se présenterait donc sous un format restreint. Quatre pages suffiraient pour une publicité réduite, des informations très sélectionnées, et le commentaire de l'actualité.

Un tel journal, à notre avis, serait viable pour un prix d'abonnement très raisonnable. Il pourrait donc sans difficultés être placé comme second journal.

L'expérience de « Domaine public » nous prouve qu'il y a des lecteurs nombreux pour un journal dans lequel on ne se noie pas, où la place restreinte met automatiquement en évidence ce qui est imprimé.

L'image idéale d'une presse romande serait donc, à nos yeux, la suivante: De grands journaux quotidiens, complets, couvrant l'information locale aussi bien que l'étrangère. A côté, des quotidiens réduits spécialisés dans le commentaire politique, acceptant délibérément leur rôle de second journal, mais capables, si la qualité y est, de jouer un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique.

Une parenthèse encore. Il y aurait place en Suisse romande pour un hebdomadaire syndical de qualité. Car si nous ne croyons pas que les petits quotidiens puissent donner de grands hebdomadaires, nous croyons que des petits hebdomadaires pourraient en donner un grand d'autant plus qu'il n'existe plus en Suisse romande d'hebdomadaire vraiment politique.

(suite en page 4)

rapporteur du groupe, n'est pas une improvisation, mais un travail de large réflexion. Comme tel, contrairement à ce que nous disons plus haut, il méritait d'être conservé et diffusé. L'originalité de la pensée de Lüthy tient à l'hypothèse qu'il formule. Imaginons que le Jura se sépare de Berne, qu'en sortira-t-il ? Les séparatistes, dit-il, « en seraient réduits à cesser de se jeter en une colère aveugle contre le mur du canton de Berne un et indivisible pour en arriver à envisager de manière concrète quelle forme pourrait et serait obligée de prendre leur « patrie jurassienne ».